



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie@thehillac.fr

Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 14 octobre 2022

Sont présents :

ALLIOT Janique, BENOIT Pascal, CHEVREUX Alexandra, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LEMÉE Christian, LE SOLLIEC LELEU Cyrille, MAILLARD Jean-Claude, MUROS LE ROUZIC Mikaël, PELLETIER Thierry, QUÉAU Karen.

Pouvoirs :

Michel GUILLAS donne pouvoir à Jean-Claude MAILLARD

Mathieu PLAUD donne pouvoir à Christian LEMEE

Angélique TRESSEL donne pouvoir à Karen QUEAU

Absent excusé :

Corentin BOUGRO

Thierry PELLETIER est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19h30.

Approbation du compte-rendu de la séance du 2 septembre 2022

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

1. Travaux d'aménagement du centre bourg : subvention exceptionnelle de 50 000€ du Département
2. Convention de travaux et d'entretien du patrimoine de Redon Agglomération (voirie communautaire)
3. Convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers la piscine communautaire de Redon
4. Montant de la participation au repas des aînés
5. Désignation d'un correspondant « incendie et secours » en lien avec le SDIS du Morbihan (Service Départemental Incendie et Secours), suppléant du délégué « sécurité civile »
6. Bureau d'études Antak : avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de l'église
7. Plan Local d'Urbanisme : approbation de la modification n°2

Présentations

- 1) Rapport d'activités de Redon Agglomération
- 2) Rapport d'activités du service déchets de Redon Agglomération
- 3) Rapport d'activités « eau potable » d'Eau du Morbihan

Informations

- a. Nouveau coût du repas cantine facturé par Convivio pour l'année 2022/2023
- b. Service de proximité de la Gendarmerie
- c. Divers

1- Travaux d'aménagement du centre bourg : subvention exceptionnelle de 50 000€ du Département

Le Département du Morbihan renouvelle cette année l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 50 000€ pour les projets d'investissement des collectivités.

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation du centre bourg. Le Maire propose aux conseillers de faire une demande de subvention auprès du Département au titre de l'aménagement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déposer auprès du Département une demande de subvention de 50 000€ concernant l'aménagement du centre bourg.

2- Convention de travaux et d'entretien du patrimoine de Redon Agglomération (voirie communautaire)

Redon Agglomération propose aux communes qui le souhaitent de prendre en charge des interventions ponctuelles sur le patrimoine communautaire. Ces interventions seront encadrées par une convention entre Redon Agglomération et la commune, qui régleme en autre les le remboursement des frais engagés par la commune selon un barème établi par la communauté d'agglomération. Pour Théhillac, il s'agit des routes communautaires de la Carmenais jusqu'au rond-point de la rue du Comé et de la rue de la Barre jusqu'à la sortie d'agglomération direction Sévérac.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de signer la convention de travaux et d'entretien du patrimoine de Redon Agglomération,
- d'autoriser le Maire à signer cette convention.

3- Convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers la piscine communautaire de Redon

Certaines classes de l'école Saint-Pierre Saint-Paul de Théhillac bénéficient de cours de natation à la piscine communautaire de Redon. Une convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers la piscine commune est établi entre Redon Agglomération et la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- vote pour la prise en charge des frais de transports des élèves vers la piscine de Redon par la convention,
- autorise le maire à signer la convention.

4- Montant de la participation au repas des aînés

La commission « aide sociale » organise le dimanche 13 novembre 2022 le repas des aînés à la salle des Mitaüs. L'année dernière, une participation de 5€ était demandée à chaque participant sur le prix du repas. Cette année, la commission propose d'augmenter cette participation d'1€ soit 6€ par personne.

D'autre part, le traiteur le Bistrot Gourmand de Fégréac est le seul disponible à cette date ou à avoir répondu pour l'élaboration du repas.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de voter une participation de 6€,
- de retenir le Bistrot Gourmand de Fégréac pour la confection du repas.

5- Désignation d'un correspondant « incendie et secours » en lien avec le SDIS du Morbihan (Service Départemental Incendie et Secours), suppléant du délégué « sécurité civile »

Le Maire doit désigner au sein du Conseil Municipal, un adjoint ou un conseiller chargé des questions de sécurité civile, à défaut, il doit désigner un correspondant « incendie et secours ».

Le Conseil Municipal a désigné Jean-Claude MAILLARD, référent « sécurité civile ». Le Maire propose de désigner un correspondant « incendie et secours » qui suppléera le référent « sécurité civile ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Mikaël MUROS LE ROUZIC en tant que correspondant « incendie et secours ».

6- Bureau d'études Antak : avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de l'église

Le cabinet Antak de Nantes est en charge de la maîtrise d'œuvre et du suivi des travaux de rénovation du clocher et des bas-côtés de l'église. Le montant de ses honoraires est un pourcentage du montant total des travaux. Le montant initial a été modifié à la hausse en raison des avenants en plus-value sur différents lots. Par conséquent, les honoraires du cabinet ont augmenté et il est donc nécessaire d'établir un avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'établir un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant.

7- Plan Local d'Urbanisme : approbation de la modification n°2

Une modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme a été décidée par le Conseil Municipal fin 2019 concernant le zonage de la carrière du Rocher : initialement agricole vers un zonage agricole carrière. La consultation des personnes publiques associées, des communes voisines et la mise à disposition en mairie n'ont donné lieu à aucune observation particulière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Présentations

1- Rapport d'activités de Redon Agglomération

Le Maire présente le rapport d'activités 2021 de Redon Agglomération qui rappelle les renseignements essentiels ainsi qu'un bilan de chaque pôle de compétence de la Communauté d'Agglomération. Il peut être consulté sur le site internet de Redon Agglomération : www.redon-agglomeration.bzh.

2- Rapport d'activités du service « déchets » de Redon Agglomération

Gilles Haurogne présente le rapport d'activité du service « gestion des déchets » de Redon Agglomération.

3- Rapport d'activités « eau potable » d'Eau du Morbihan

Mikaël Muros Le Rouzic présente le rapport d'activités « eau potable » d'Eau du Morbihan.

Informations au conseil municipal

1- Nouveau coût du repas de cantine facturé par Convivio pour l'année 2022/2023

En raison du contexte économique, la société Convivio a augmenté le prix du repas facturé à la commune pour l'année scolaire 2022/2023. Cette augmentation est de 0,30€ HT par repas.

2- Service de proximité de la Gendarmerie Nationale

3- Divers